

Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement technique en sous-section 4 - [Initial]



Formation 100% en présentiel
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis)



35 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 1 260,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Présentation d'un certificat médical
autorisant le port du masque + Pièce
d'identité

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant
de favoriser le développement des
compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

Examen de validation des acquis :

Evaluation théorique de 20 minutes sur
la base d'un QCM et/ou de questions à
réponses courtes

Evaluation pratique d'une heure
portant sur l'analyse d'une mise en
situation

A l'issue de la formation et selon la
réussite de l'évaluation des acquis,
validation de la formation par le
formateur

FORMALISATION

Attestation de compétence

PARTICIPANTS



PUBLIC

Toutes personnes soumises au respect de la réglementation du code du travail
en tant que public Encadrant technique.



PRÉREQUIS

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail du travailleur

Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit



OBJECTIFS

Répondre aux exigences de l'Arrêté du 23 Février 2012, « sous-section 4 »
destiné aux personnes susceptibles de libérer des fibres d'amiante et du code
du travail en tant que public " Encadrant technique".

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'empoussièrement et d'exposition induits ;
- Appliquer les principes généraux de ventilation et de captation des poussières à la source et/ou faire appliquer les principes de ventilation et de captation des poussières à la source ;
- Sur la base de l'évaluation des risques, établir un mode opératoire articulé, selon les cas, avec un plan de prévention ou un PPSPS et/ou le faire appliquer et/ou l'appliquer ;
- Définir et/ou faire appliquer et/ou appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.





PROGRAMME

Formation conforme au référentiel de la fiche RS6418 : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement technique en sous section 4.

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ; Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ; Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ; Etre capable de définir et/ou de faire appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante



FORMATEURS

Formateur salariés et/ou partenaires, experts dans le domaine du risque amiante



MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation sur vidéoprojecteur, exposés, échanges, expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique et livret sur l'extranet du stagiaire



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).

Pour toute question notre référent Handicap est joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :

Variable non renseignée %

Taux de réponse : 0% (0 participants ont répondu / 0 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46

